



Communiqué de presse



Séjours pour enfants : comment bien choisir ?

Les périodes de vacances des enfants et adolescents représentent 16 semaines par an en France. Les parents ne bénéficiant pas d'une durée de congés équivalente, il est primordial d'organiser au mieux ce temps périscolaire. Vacances chez les grands-parents, famille ou amis... une fois ces alternatives épuisées de nombreux parents se tournent vers les séjours organisés. En 2011, 1 500 000 enfants sont partis de cette façon dont un peu moins de 10 % en séjours linguistiques. Qu'il s'agisse de séjours éducatifs ou linguistiques quand arrive l'heure du choix, quels sont les leviers pour s'assurer de prendre la bonne décision ? Premier organisme à professionnaliser le secteur, l'UNOSEL livre ses 7 conseils pour un séjour réussi.*

Avant d'envisager un séjour pour votre enfant... parlez-en avec lui

Faire partir en séjour un jeune qui n'est pas demandeur est très délicat. Si la demande ne vient pas de lui, mais de vous, abordez le sujet avec lui, expliquez ce que vous envisagez comme séjour, et faites comprendre à votre enfant tous les avantages qu'il en retirera. Ne faites pas partir un enfant qui n'en a pas envie. Laissez-lui le temps de la réflexion, et pour cela, lancez le projet suffisamment longtemps à l'avance. N'improvisez pas au dernier moment.

Bien se documenter

Premier réflexe à avoir pour choisir un séjour : consulter le site Internet de l'organisme ainsi que sa brochure. Cela permet d'examiner le projet éducatif, reflet des valeurs que l'organisme veut promouvoir au sein de ses séjours.

Vérifier le sérieux de l'organisme

Lors de cette recherche, il est important de vérifier que l'organisme a toutes les qualités pour organiser des séjours accueillant des mineurs : immatriculation et/ou agrément Jeunesse et Sports. Une immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours nécessite d'être titulaire d'une garantie financière dont le montant doit être inscrit dans les mentions légales. La longévité d'un organisme est également à prendre en compte dans le choix. Vous devez également vérifier que le séjour qui vous intéresse est bien déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Pour cela, il suffit de demander à l'organisateur le numéro de la déclaration du séjour concerné et éventuellement la copie du document. Pour pouvoir fonctionner, un séjour doit être obligatoirement déclaré au minimum 2 mois avant son déroulement.

**Séjours éducatifs : colonies de vacances, séjours sportifs ou itinérants*

Contact :

Meddy Magloire – mmagloire@capetcimepr.fr – 01 44 50 50 22

Annabelle Ledoux – aledoux@capetcimepr.fr – 01 55 35 07 72

Marine Fillaut – mfillaut@capetcimepr.fr – 01 44 50 57 23



Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues

Communiqué de presse

S'assurer que l'organisme soit toujours joignable pendant le séjour

Vérifier que l'organisme est joignable et disponible rapidement pour répondre à vos questions par mail ou par téléphone. Ne pas hésiter à demander si un numéro d'urgence est en service pendant les séjours.

Choisir un séjour selon les envies de son enfant et vos attentes

Se fier aux conseils d'amis peut être une bonne idée, cependant, chaque enfant est unique avec sa personnalité, son caractère et ses envies. Tous les séjours ne lui sont pas adaptés mais LE séjour qui lui correspond existe. Vous, parents, avez aussi vos propres attentes et exigences. Appelez les organismes ! Ils vous répondront avec compétence sur ce qui lui conviendra le mieux et sur ce qui vous satisfera le plus.

Contrôler le nombre d'encadrants

Le taux d'encadrement minimum pour les séjours éducatifs, en plus de la directrice ou du directeur, est d'un animateur pour huit enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour douze enfants de plus de 6 ans, dont l'assistant(e) sanitaire.

Chaque séjour linguistique devra être encadré d'au minimum 2 adultes. Le taux d'encadrement selon la Norme Européenne est ensuite d'un encadrant pour 15 enfants.

Demander un programme complet et détaillé pour éviter toute mauvaise surprise

Afin d'éviter toute déception, mieux vaut savoir précisément ce que votre enfant va faire pendant son séjour et dans quelles conditions. Pour cela pensez à demander le programme détaillé : type d'hébergement, nombre d'enfants par chambre, tranche d'âge des participants, activités proposées (nombre de séances, durée...), quels moyens de transports seront utilisés ? Comment pourrez-vous communiquer avec vos enfants ?...

Cette précaution permettra de lever tous les doutes de votre enfant quant à ce qui va se passer tout en effaçant vos dernières inquiétudes : vous pourrez ainsi tous deux appréhender le départ en toute sérénité.

A propos de [l'UNOSEL](#)

Avec 65 organismes référencés et 35 ans d'existence, l'Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues est le premier organisme à professionnaliser l'activité des séjours linguistiques, éducatifs et les formations en langues. A ce titre l'UNOSEL a créé le premier label de certification de la profession : le label UNOSEL.

L'UNOSEL représente 60 000 séjours individuels jeunes et adultes, 370 400 participants à des voyages scolaires éducatifs, 51 000 séjours éducatifs, 18 000 participants professionnels aux cours de langues en France en 2012.

Contact :

Meddy Magloire – mmagloire@capetcimepr.fr – 01 44 50 50 22

Annabelle Ledoux – aledoux@capetcimepr.fr – 01 55 35 07 72

Marine Fillaut – mfillaut@capetcimepr.fr – 01 44 50 57 23